



CONVOCATION DES ASSEMBLEES PRIMAIRES MUNICIPALE ET BOURGEOISIALE

Les assemblées primaires municipale et bourgeoisiale sont convoquées à la **salle bourgeoisiale de St-Martin** le

MARDI 12 DECEMBRE 2023 A 19H30

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE

1. Ouverture de l'assemblée
2. Transfert de concessions sur les eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printze de la société Alpiq SA à la société Dixence-Cleuson SA ; Approbation
3. Convention entre les communautés concédantes des eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printze, soit les Communes d'Hérémente, de Mont-Noble, de Nendaz, de St-Martin, de Sion et de Vex, ainsi que l'Etat du Valais et Dixence-Cleuson SA et Alpiq SA concernant la société Dixence-Cleuson SA ; Approbation
4. Décisions fiscales applicables à l'exercice 2024
5. Plan financier 2024-2027 de la Municipalité ; Présentation
6. Crédit d'engagement « Complexe Evouettaz » y compris son financement de CHF 900'000 (art. 17 de la loi sur les communes) ; Décision
7. Budget 2024 de la Municipalité ; Présentation
8. Budget 2024 de la Municipalité ; Approbation
9. Informations communales
10. Divers

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE


1. Ouverture de l'assemblée
2. Plan financier 2024-2027 de la Bourgeoisie ; Présentation
3. Budget 2024 de la Bourgeoisie ; Présentation
4. Budget 2024 de la Bourgeoisie ; Approbation
5. Divers

Les budgets et plans financiers de la Municipalité et de la Bourgeoisie peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune (www.saint-martin.ch). Les documents relatifs aux points 2 et 3 de l'ordre du jour sont consultables au bureau communal.

En vertu de l'art. 100 de la loi sur les communes, les procès-verbaux des assemblées primaires municipale et bourgeoisiale, peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune (www.saint-martin.ch).

St-Martin, le 16 novembre 2023

MUNICIPALITE ET BOURGEOISIE DE ST-MARTIN


ALAIN ALTER
Président


MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal